



LIVRE DES REGLEMENTS
REGLEMENT NUMERO AO-XXX

AO-XXX REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)

VU les articles 47, 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le premier alinéa de l'article 36.1.1. du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) est modifié par le remplacement du mot «mars» par le mot «avril» ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2023.

Laurent DESBOIS
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	7 novembre 2023
Adoption du premier projet de règlement :	7 novembre 2023
Adoption du règlement :	5 décembre 2023

Dossier 1237776009

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA23 16 0xxx
DU 5 DECEMBRE 2023